

Fourniture d'un logiciel de type CTMS (Clinical Trial Management System) pour le programme KCE Trials



Bulletin des Adjudications

Publication du Service Fédéral e-Procurement

SPF P&O - 51, rue de la Loi B-1040 Bruxelles



+32 27905200



e.proc@publicprocurement.be

www.publicprocurement.be

AVIS DE MARCHÉ

SECTION I: POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT

Nom officiel: Centre fédéral d'expertise des soins de santé Code d'identification national:

Adresse postale: Boulevard du Jardin Botanique, 55

Localité/Ville: bruxelles-Brussel Code postal: 1000

Pays: Belgique

Point(s) de contact: Petit Elisabeth Téléphone: +32 22873380

À l'attention de:

Courrier électronique (e-mail): elisabeth.petit@kce.fgov.be Fax: +32 22873385

Adresse(s) internet (le cas échéant)

Adresse générale du pouvoir adjudicateur (URL): www.kce.fgov.be

Adresse du profil d'acheteur (URL):

<https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=267709>

Accès électronique à l'information (URL):

Soumission des offres et des demandes de participation par voie électronique

(URL):

https://eten.publicprocurement.be/etendering/viewWorkspacesBasedOnExtUrl.do?wsName=KCE-2017_001_CTMS-F02

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues

☒ auprès du ou des points de contact susmentionnés

☐ Autre: (compléter l'annexe A.I)

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris les documents relatifs à un dialogue compétitif et à un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus

☒ auprès du ou des points de contact susmentionnés

☐ Autre: (compléter l'annexe A.II)

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées

☒ auprès du ou des points de contact susmentionnés

☐ Autre: (compléter l'annexe A.III)

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR (dans le cas d'un avis publié par un pouvoir adjudicateur)

☐

☒ Organisme de droit public

Fourniture d'un logiciel de type CTMS (Clinical Trial Management System) pour le programme KCE Trials

- | | |
|--|--|
| ☐ Ministère ou toute autre autorité nationale ou fédérale, y compris leurs subdivisions régionales ou locales | ☐ Institution/agence européenne ou organisation internationale |
| ☐ Agence/office national(e) ou fédéral(e) | ☐ Autre: (veuillez préciser) |
| ☐ Autorité régionale ou locale | |
| ☐ Agence/office régional(e) ou local(e) | |

I.3) ACTIVITÉ PRINCIPALE (dans le cas d'un avis publié par un pouvoir adjudicateur)

- | | |
|--|---|
| ☐ Services généraux des administrations publiques | ☐ Logement et équipements collectifs |
| ☐ Défense | ☐ Protection sociale |
| ☐ Ordre et sécurité publics | ☐ Loisirs, culture et religion |
| ☐ Environnement | ☐ Éducation |
| ☐ Affaires économiques et financières | ☐ Autre: (veuillez préciser) |
| ☒ Santé | |

I.4) ATTRIBUTION DE MARCHÉ POUR LE COMPTE D'AUTRES POUVOIRS ADJUDICATEURS

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs: ☐ oui ☒ non
(si oui, des informations supplémentaires sur ces pouvoirs adjudicateurs peuvent être fournies à l'annexe A)

Fourniture d'un logiciel de type CTMS (Clinical Trial Management System) pour le programme KCE Trials

SECTION II: OBJET DU MARCHÉ

II.1) DESCRIPTION

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur

Fourniture d'un logiciel de type CTMS (Clinical Trial Management System) pour le programme KCE Trials

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation

(Ne choisir qu'une seule catégorie – travaux, fournitures ou services – correspondant le plus à l'objet spécifique de votre marché ou de vos achats)

☐ Travaux ☐ Exécution ☐ Conception et exécution ☐ Exécution, par quelque moyen que ce soit, de travaux répondant aux exigences spécifiées par le pouvoir adjudicateur	☒ Fournitures ☒ Achat ☐ Crédit-bail ☐ Location ☐ Location-vente ☐ Plusieurs de ces formes	☐ Services Catégorie de services n°: <i>Voir l'annexe C1 pour les catégories de services</i>
Lieu principal d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services:		
Code NUTS: BE		

II.1.3) Information sur le marché public, l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

- ☐ L'avis concerne un marché public
☐ L'avis concerne la mise en place d'un système d'acquisition dynamique (SAD)
☒ L'avis concerne la mise en place d'un accord-cadre

II.1.4) Information sur l'accord-cadre (le cas échéant)

☐ Accord-cadre avec plusieurs opérateurs Nombre ou (le cas échéant) nombre maximal de participants à l'accord-cadre envisagé	☒ Accord-cadre avec un seul opérateur
--	--

Durée de l'accord-cadre

Durée en années: **8**

ou en mois:

Justification d'un accord-cadre dont la durée dépasse quatre ans:

Le logiciel sélectionné sera potentiellement utilisé (ou accessible) dans une cinquantaine d'hôpitaux belges qui participeront à une ou plusieurs des études cliniques financées par le programme KCE Trials. Ce déploiement s'échelonnnera sur 4 ans. Le choix d'installer un CTMS dans un hôpital étant une décision stratégique exigeant des investissements considérables avec impact profond sur les plans technique et organisationnel, les hôpitaux devront faire le choix, à la commande du logiciel, d'une durée de contrat de 1, 2, 3 ou 4 années. A l'issue des 4 premières années, plus aucune nouvelle commande ne pourra être passée, mais les commandes en cours devront être honorées jusqu'au terme convenu, ce qui est amène potentiellement à 8 ans la durée du contrat cadre.

Estimation de la valeur totale des acquisitions pour l'ensemble de la durée de l'accord-cadre (le cas échéant, en chiffres uniquement)	
Valeur estimée hors TVA:	Monnaie:
ou fourchette: entre et	Monnaie:
Fréquence et valeur des marchés à attribuer: (si elles sont connues)	

Fourniture d'un logiciel de type CTMS (Clinical Trial Management System) pour le programme KCE Trials

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat/des achats

Fourniture d'un logiciel de type CTMS (Clinical Trial Management System) pour gérer la recherche clinique en tant que promoteur d'une étude ou en tant que site participant, et pour superviser toutes les études du programme KCE Trials en tant qu'organisme financeur.

Le KCE a lancé en 2016 un programme de financement d'essais cliniques pragmatiques axés sur la pratique clinique : le programme KCE Trials (<http://kce.fgov.be/content/what-is-kce-trials>). Il est prévu de financer par an 5 à 10 grandes études multicentriques (avec un budget global de 5 millions d'euros en 2016 et 2017 et 10 millions d'euros à partir de 2018). Le KCE sélectionne et finance les études, mais laissera le plus souvent le rôle du promoteur de l'étude clinique (sponsor) à l'organisation (souvent un hôpital académique) et l'équipe d'investigateurs qui ont proposé l'essai et ont élaboré le protocole de recherche.

Le KCE est à la recherche d'un logiciel informatique de type CTMS, sous la forme d'un Software as a Service (SaaS) pour assurer le suivi des études incluses dans le programme KCE Trials et faciliter la collaboration entre les sites et les différentes parties prenantes.

Le type de suivi dépendra de qui utilise le logiciel et dans quel but:

- pour le personnel local de recherche clinique d'un site participant à une étude, il permettra de suivre les flux de patients dans cette étude (nombre de patients sélectionnés, randomisés, ayant terminé l'étude ou ayant abandonné l'étude) et d'assurer la communication avec le sponsor de l'étude. Si d'autres études que celle financées par KCE Trials sont entrées dans le système, celui permettra d'avoir un aperçu complet et transversal de l'état d'avancement de ces études.
- pour le project manager du promoteur de l'étude (appartenant à un site participant ou pas), il permettra d'avoir un aperçu de l'état d'avancement de l'étude dans les différents sites participants et aidera à planifier les visites de monitoring et à vérifier le recrutement des patients; il permettra aussi de mettre à disposition des sites les dernières versions des documents clés de l'étude (protocole, ...)
- pour le personnel du KCE qui gère le programme KCE Trials, il permettra d'avoir accès à des données en temps réel sur l'état d'avancement pour toutes les études de KCE en cours et de produire des rapports de progression (KPI, key performances indicators) du programme.

Le logiciel doit satisfaire à toutes les exigences légales belges et européennes de protection des données. Il doit permettre de stocker des identifiants codés de patients, qui doivent être accessibles uniquement aux personnes qui ont spécifiquement reçu cet accès pour une étude et un site déterminés (le personnel clinique de recherche assigné à cette étude sur ce site).

De manière générale, la solution informatique doit :

- être adaptée à la structure des hôpitaux belges (de nombreux hôpitaux ont plusieurs sites) et être en mesure de fonctionner dans un cadre non hospitalier (p. ex. pour les médecins traitants participant à une étude).
- être efficiente en termes de collecte de données et de normalisation des données (les données sont saisies une seule fois dans le logiciel et accessibles à tous les collaborateurs de l'étude qui ont besoin)
- faciliter la communication entre les différentes parties prenantes (bailleurs de fonds, promoteurs et enquêteurs du site) d'informations clés sur les essais (documents d'étude clés) en servant de référentiel de documents et de forum de communication facilement accessibles
- permettre de faire une distinction entre les études du programme KCE Trials et les autres études. En plus de gérer les études du programme KCE Trials, le logiciel pourrait également être utilisé par le personnel du site pour aider à gérer l'ensemble de leur portefeuille d'études commerciales et non commerciales, en tant que sponsor et investigateur d'un site participant. La confidentialité de ces études doit être respectée par rapport au personnel du KCE : ce dernier ne recevoir l'accès qu'aux données agrégées (et pas les données des patients) des études qui sont financées par le programme KCE Trials.

Le présent marché vise aussi l'acquisition des services de maintenance et support, formation et consultance relatifs à ce système.

Dans le cahier des charges, un hôpital s'entend au sens de la loi coordonnée sur les hôpitaux et autres établissements de soins (Loi du 10 juillet 2008), i.e. un hôpital correspond à un numéro d'agrément et peut inclure plusieurs sites géographiquement séparés. Le KCE impose un modèle de prix par hôpital (indépendamment du nombre d'utilisateurs dans cet hôpital, « site licence »). Le prix peut par contre dépendre du volume d'utilisation du software par l'hôpital. Le KCE s'engage à couvrir le prix de la licence « de base » du software (celle couvrant une utilisation faible du logiciel en termes de volume de données).

Le logiciel sélectionné sera potentiellement utilisé dans une cinquantaine d'hôpitaux belges qui participeront à une ou plusieurs des études cliniques financées par le programme KCE Trials. Ce déploiement s'échelonnnera sur 4 ans. Ce nombre d'hôpitaux est donné à caractère informatif, le KCE ne s'engage pas sur le nombre total d'hôpitaux dans lesquels le logiciel sera accessible au bout de 4 ans.

Fourniture d'un logiciel de type CTMS (Clinical Trial Management System) pour le programme KCE Trials

II.1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)

	Descripteur principal	Descripteur supplémentaire (le cas échéant)
Objet principal	48000000	
Objet(s) supplémentaire(s)	48800000	

II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP)

☐ oui ☒ non

II.1.8) Division en lots (pour fournir des précisions concernant les lots, utiliser l'annexe B autant de fois qu'il y a de lots)

☐ oui ☒ non

Dans l'affirmative, les offres doivent être soumises pour (ne cocher qu'une seule case):

- ☐ un seul lot
☐ un ou plusieurs lots
☐ tous les lots

II.1.9) Des variantes seront prises en considération

☐ oui ☒ non

II.2) QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.2.1) Quantité ou étendue globale (y compris, le cas échéant, tous les lots et toutes les options)

(le cas échéant, en chiffres uniquement) Valeur hors TVA:	Monnaie:
ou fourchette: entre et	Monnaie:

II.2.2) Information sur les options (le cas échéant)

Options ☐ oui ☒ non

(si oui) description de ces options:

(si elles sont connues) calendrier prévisionnel de l'exercice de ces options:

en mois: ou en jours: (à compter de la date d'attribution du marché)

II.2.3) Reconduction (le cas échéant)

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction ☐ oui ☐ non

Nombre de reconductions éventuelles: (si elles sont connues) ou fourchette: entre et

(si elles sont connues) dans le cas de marchés de fournitures ou de services susceptibles d'être reconduits, calendrier prévisionnel des marchés ultérieurs:

en mois: ou en jours: (à compter de la date d'attribution du marché)

II.3) DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION

Durée en mois:	ou en jours:	(à compter de la date d'attribution du marché)
ou Début	(jj/mm/aaaa)	
Fin	(jj/mm/aaaa)	

Fourniture d'un logiciel de type CTMS (Clinical Trial Management System) pour le programme KCE Trials

SECTION III: RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés (le cas échéant)

Un cautionnement global sera demandé par le pouvoir adjudicateur après conclusion du contrat-cadre selon les prescriptions du cahier des charges.

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché (le cas échéant)

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières (le cas échéant)

☐ oui ☐ non

Dans l'affirmative, description de ces conditions

III.2) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies:

DECLARATION SUR L'HONNEUR IMPLICITE

Par sa simple participation à une procédure de marché public, le candidat ou le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion figurant ci-dessous.

Le pouvoir adjudicateur vérifiera l'exactitude de cette déclaration sur l'honneur implicite dans le chef du soumissionnaire dont l'offre est la mieux classée.

Le pouvoir adjudicateur demandera lui-même les renseignements ou documents qu'il peut obtenir gratuitement par des moyens électroniques auprès des services belges qui en sont gestionnaires.

Un soumissionnaire sera exclu du marché s'il apparaît, à la suite de ces vérifications, que la déclaration sur l'honneur implicite ne correspondait pas à sa situation personnelle à la date limite de réception des candidatures, aucune régularisation a posteriori n'étant possible.

Une fausse déclaration est passible de poursuites pénales.

1. Premier critère d'exclusion : faillite ou condamnation

Peut être exclu du marché, à quelque stade que ce soit de la procédure, le candidat ou soumissionnaire :

- qui est en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ;
- qui a fait aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation, de réorganisation judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ;
- qui a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour tout délit affectant sa moralité professionnelle ;

Pour les sociétés étrangères ou si, pour une société belge, les renseignements demandés ne sont pas disponibles via les moyens électroniques mis à sa disposition, le pouvoir adjudicateur demandera au soumissionnaire concerné de fournir un extrait du casier judiciaire ou un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance permettant de vérifier sa situation personnelle et ce, avant toute décision d'attribution du marché.

Lorsqu'un tel document ou certificat n'est pas délivré dans le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays d'origine ou de provenance.

2. Deuxième critère d'exclusion : Obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale

Le candidat ou soumissionnaire doit être en ordre avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale.

Pour les sociétés belges, le pouvoir adjudicateur demandera lui-même les informations nécessaires à l'ONSS via les moyens électroniques mis à sa disposition.

Pour les sociétés étrangères, le pouvoir adjudicateur demandera une attestation de l'organisme compétent montrant leur régularité à l'égard de la législation sociale de leur Etat.

Fourniture d'un logiciel de type CTMS (Clinical Trial Management System) pour le programme KCE Trials

3. Troisième critère d'exclusion : Obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes

Le candidat ou soumissionnaire doit être en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes selon la législation belge ou celle du pays dans lequel il est établi, conformément aux dispositions de l'article 63 de l'AR du 15 juillet 2011.

Pour les sociétés étrangères ou si, pour une société belge, les renseignements demandés ne sont pas disponibles via les moyens électroniques mis à sa disposition, le pouvoir adjudicateur demandera au soumissionnaire concerné de fournir une attestation de l'organisme compétent montrant sa régularité quant au paiement des impôts et taxes.

III.2.2) Capacité économique et financière

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies:	Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) (le cas échéant):
Le candidat transmettra une déclaration concernant son chiffre d'affaires pour les fournitures et prestations demandées et ce, pour les trois dernières années. Un candidat peut faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités. Il doit, dans ce cas, prouver au pouvoir adjudicateur que, pour l'exécution du marché, il disposera des moyens nécessaires par la production de l'engagement de ces entités de mettre de tels moyens à la disposition du fournisseur.	Le chiffre d'affaires annuel moyen pour les fournitures et prestations demandées, calculé pour les 3 dernières années, doit être supérieur à 700.000 €.

III.2.3) Capacité technique

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies:	Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) (le cas échéant):
Un candidat peut faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités. Il doit, dans ce cas, prouver au pouvoir adjudicateur que, pour l'exécution du marché, il disposera des moyens nécessaires par la production de l'engagement de ces entités de mettre de tels moyens à la disposition du fournisseur. ----- Le candidat: ----- 1° apportera la preuve d'avoir donné accès et configuré durant les 3 dernières années le logiciel de type CTMS dans au moins 20 organisations situées en Europe (une organisation pouvant être un hôpital, un bailleur de fonds, un réseau d'hôpitaux, un sponsor non commercial, ...). Ce logiciel doit être opérationnel, et doit gérer actuellement au moins 50 études cliniques dans chacune des organisations mentionnées comme référence. Pour chaque référence, le soumissionnaire mentionnera - o le nom et l'adresse de l'organisation, - o les coordonnées d'une personne de contact, - o la date de début d'implémentation, - o le nombre d'études cliniques dans le software pour cette organisation. Si le KCE juge nécessaire de contacter ces références, il en informera au préalable le candidat ou soumissionnaire.	1° Le candidat transmettra 20 références, qui doivent être en adéquation avec les prestations demandées. ----- 2° le nombre de personnes employées par le soumissionnaire et en charge du support et de la maintenance de la solution proposée, pour la Belgique, au moment de la remise de l'offre. Ce nombre doit être supérieur ou égal à 2 personnes. ----- 3° la solution informatique proposée respecte les critères techniques minimal suivant : a. Il s'agit d'une solution de type "Software as a service" b. Les données (et leurs back-ups) sont stockées dans un data center situé dans un pays de l'Union Européenne, ou à défaut dans un pays qui respecte la législation européenne en matière de protection des données (GDPR 2016/679). c. L'accès au logiciel et aux informations contenues dans ce logiciel peut être configuré sur base du rôle de l'utilisateur, de l'hôpital (site) et de l'étude. Un utilisateur doit d'abord recevoir un accès aux données contenues dans le CTMS avant de pouvoir modifier/supprimer ces données. d. Le software dispose d'un « audit trail » complet, à partir de chaque login de chaque utilisateur et ce pour chaque changement apporté aux données encodées dans le software. Cet audit trail doit être disponible pour les utilisateurs ayant les droits d'accès à ces données.

Fourniture d'un logiciel de type CTMS (Clinical Trial Management System) pour le programme KCE Trials

2° transmettra une déclaration mentionnant les effectifs moyens annuels employés par le soumissionnaire et en charge du support et de la maintenance de la solution proposée, et cela pendant les 3 dernières années, au niveau global ainsi que spécifiquement pour la Belgique.

3° transmettra une description globale de sa société ainsi qu'une description technique de base de sa solution CTMS pour prouver que les exigences minimales requises ci-contre pour la solution informatique sont respectées. Il s'agit de critères techniques jugés comme indispensables par le KCE pour pouvoir soumettre une offre.

III.2.4) Marchés réservés (le cas échéant)

- ☐ Le marché est réservé à des ateliers protégés
- ☐ Le marché sera exécuté uniquement dans le cadre de programmes d'emplois protégés

Fourniture d'un logiciel de type CTMS (Clinical Trial Management System) pour le programme KCE Trials

SECTION IV: PROCÉDURE

IV.1) TYPE DE PROCÉDURE

IV.1.1) Type de procédure

☐ Ouverte	
☐ Restreinte	
☐ Restreinte accélérée	Justification du choix de la procédure accélérée:
☒ Négociée	Des candidats ont déjà été sélectionnés ☐ oui ☒ non Dans l'affirmative, indiquer les noms et adresses des opérateurs économiques déjà sélectionnés à la section VI.3) Autres informations
☐ Négociée accélérée	Justification du choix de la procédure accélérée:
☐ Dialogue compétitif	

IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer (procédures restreinte et négociée, dialogue compétitif)

Nombre d'opérateurs envisagé	
ou Nombre minimal envisagé	et le cas échéant, nombre maximal
Critères objectifs de limitation du nombre de candidats:	

IV.1.3) Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue (procédure négociée, dialogue compétitif)

Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier

☒ oui ☐ non

Fourniture d'un logiciel de type CTMS (Clinical Trial Management System) pour le programme KCE Trials

IV.2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION

IV.2.1) Critères d'attribution [cocher la ou les case(s) concernée(s)]

☐ Prix le plus bas

ou

☒ Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction

☐ des critères énoncés ci-dessous (les critères d'attribution doivent être indiqués avec leur pondération ou par ordre de priorité décroissante lorsque la pondération n'est pas possible pour des raisons démontrables)

☒ des critères énoncés dans le cahier des charges, dans l'invitation à soumissionner ou à négocier ou encore dans le document descriptif

Critères	Pondération	Critères	Pondération
1.		6.	
2.		7.	
3.		8.	
4.		9.	
5.		10.	

IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée

☐ oui ☒ non

Dans l'affirmative, renseignements complémentaires sur l'enchère électronique (le cas échéant)

IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur (le cas échéant)

KCE-2017_001_CTMS-F02_0

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché

☐ oui ☒ non

Dans l'affirmative,

☐ Avis de préinformation Numéro d'avis au JO:	☐ Avis sur un profil d'acheteur du (jj/mm/aaaa)
☐ Autres publications antérieures (le cas échéant)	

IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires (sauf dans le cas d'un SAD) ou du document descriptif (dans le cas d'un dialogue compétitif)

Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents	
Date 16/06/2017 (jj/mm/aaaa)	Heure 00:00
Documents payants ☐ oui ☐ non	
Dans l'affirmative , prix (en chiffres uniquement):	Monnaie:
Conditions et mode de paiement:	

Fourniture d'un logiciel de type CTMS (Clinical Trial Management System) pour le programme KCE Trials

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

Date 19/06/2017 (jj/mm/aaaa) Heure 13:00

IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés (si elles sont connues): (dans le cas d'une procédure restreinte ou négociée et d'un dialogue compétitif)

Date (jj/mm/aaaa)

IV.3.6) LANGUE(S) POUVANT ÊTRE UTILISÉE(S) DANS L'OFFRE OU LA DEMANDE DE PARTICIPATION☐ Toutes les langues officielles de l'UE☒ Langue(s) officielle(s) de l'UE

ES	CS	DA	DE	ET	EL	EN	FR	IT	LV	LT	HU	MT	NL	PL	PT	SK	SL	FI	SV
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☒	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐

☐ Autre:

Fourniture d'un logiciel de type CTMS (Clinical Trial Management System) pour le programme KCE Trials

SECTION VI: RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE (le cas échéant)

☐ oui ☒ non

Dans l'affirmative, calendrier prévisionnel de publication des prochains avis:

VI.2) LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES

☐ oui ☒ non

Dans l'affirmative, référence du ou des projet(s) et/ou programme(s):

VI.3) AUTRES INFORMATIONS (le cas échéant)

Un formulaire de candidature est disponible en téléchargement sur le site web du KCE (www.kce.fgov.be), dans la rubrique 'Collaboration', 'Avis de marché', OU via E-notification (<https://enot.publicprocurement.be>) dans la rubrique 'Documents' dans l'avis de marché.

Les candidatures peuvent être introduites par moyen électronique à partir du site Internet e-tendering <https://eten.publicprocurement.be> ou par papier à l'adresse mentionnée sous I.1.

Plus d'informations peuvent être obtenues sur le site <http://www.publicprocurement.be> ou via le numéro de téléphone du helpdesk du service e-procurement: +32 (0)2 790 52 00

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Nom officiel: [Conseil d'Etat](#)

Adresse postale: [Greffes de la section du contentieux administratif- Rue de la Science 33](#)

Localité/Ville: [Bruxelles](#)

Code postal: [1040](#)

Pays: [Belgique](#)

Téléphone:

Courrier électronique (e-mail):

Fax:

Adresse internet (URL): <http://www.raadvst-consetat.be>

Organe chargé des procédures de médiation (le cas échéant)

Nom officiel:

Adresse postale:

Localité/Ville:

Code postal:

Pays:

Téléphone:

Courrier électronique (e-mail):

Fax:

Adresse internet (URL):

VI.4.2) Introduction des recours (veuillez remplir la rubrique VI.4.2 ou, au besoin, la rubrique VI.4.3)

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours:

[15 jours en cas d'une demande en suspension en extrême urgence - 60 jours en cas d'un recours en annulation](#)

Fourniture d'un logiciel de type CTMS (Clinical Trial Management System) pour le programme KCE Trials

VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

Nom officiel:

Adresse postale:

Localité/Ville:

Code postal:

Pays:

Téléphone:

Courrier électronique
(e-mail):

Fax:

Adresse internet (URL):

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS:

11/05/2017 (jj/mm/aaaa)